

PLAN LOCAL D'URBANISME

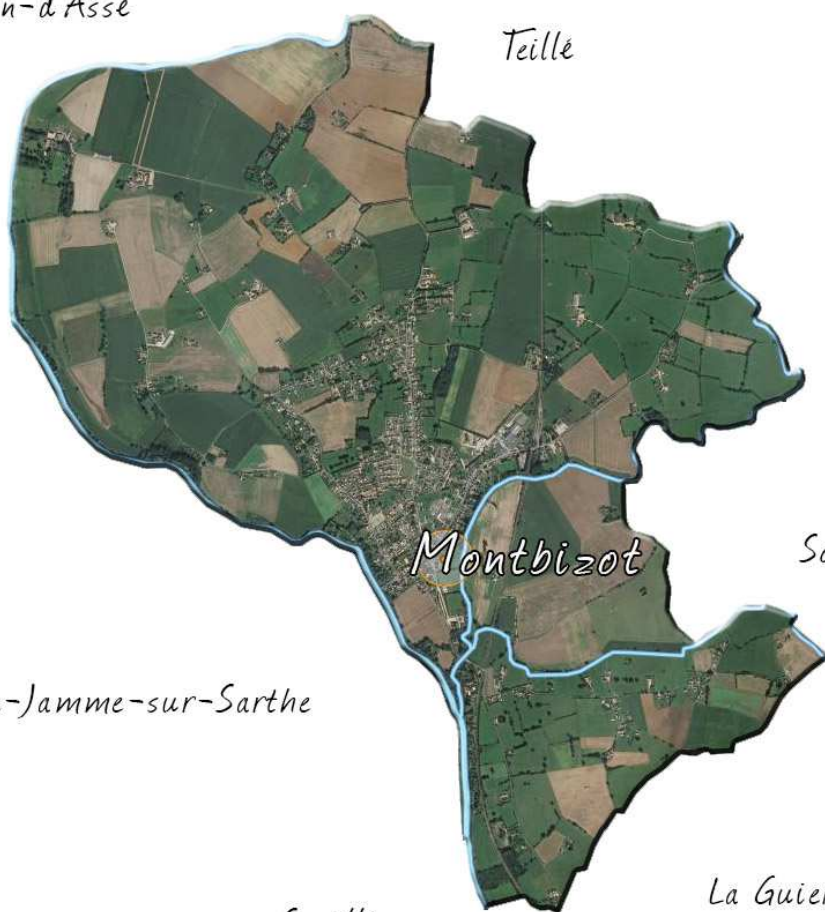
N°6.1.1 – Annexes sanitaires

Date d'arrêt du projet de PLU : 19 juin 2018

Saint-Jean-d'Assé

Teillé

Ballon



Souigné-sous-Ballon

Sainte-Jamme-sur-Sarthe

Souillé

La Guierche

COMMUNE DE MONTBIZOT

SOMMAIRE

1. DONNÉES GÉNÉRALES	Page 2
1.1 Géologie	Page 2
1.2 Climatologie	Page 3
1.3 Hydrographie	Page 4
1.4 Risque inondation	Page 5
2. LES PRÉVISIONS DU PLU	Page 6
3. LA GESTION DES EAUX USÉES	Page 7
3.1 Définition des systèmes de traitement et de collecte des eaux usées	Page 7
3.2 Incidences du projet de PLU sur le réseau	Page 7
4. LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	Page 9
4.1 Définition des systèmes de collecte et d'évacuation des eaux pluviales	Page 9
4.2 Incidences du projet de PLU sur le réseau	Page 9
5. LA GESTION DE L'EAU POTABLE	Page 10
5.1 Définition des systèmes de distribution de l'eau potable	Page 10
5.2 Incidences du projet de PLU sur la ressource en eau potable	Page 10
5.3 Incidences du projet de PLU sur le réseau	Page 10
6. LA GESTION DES DÉCHETS	Page 11

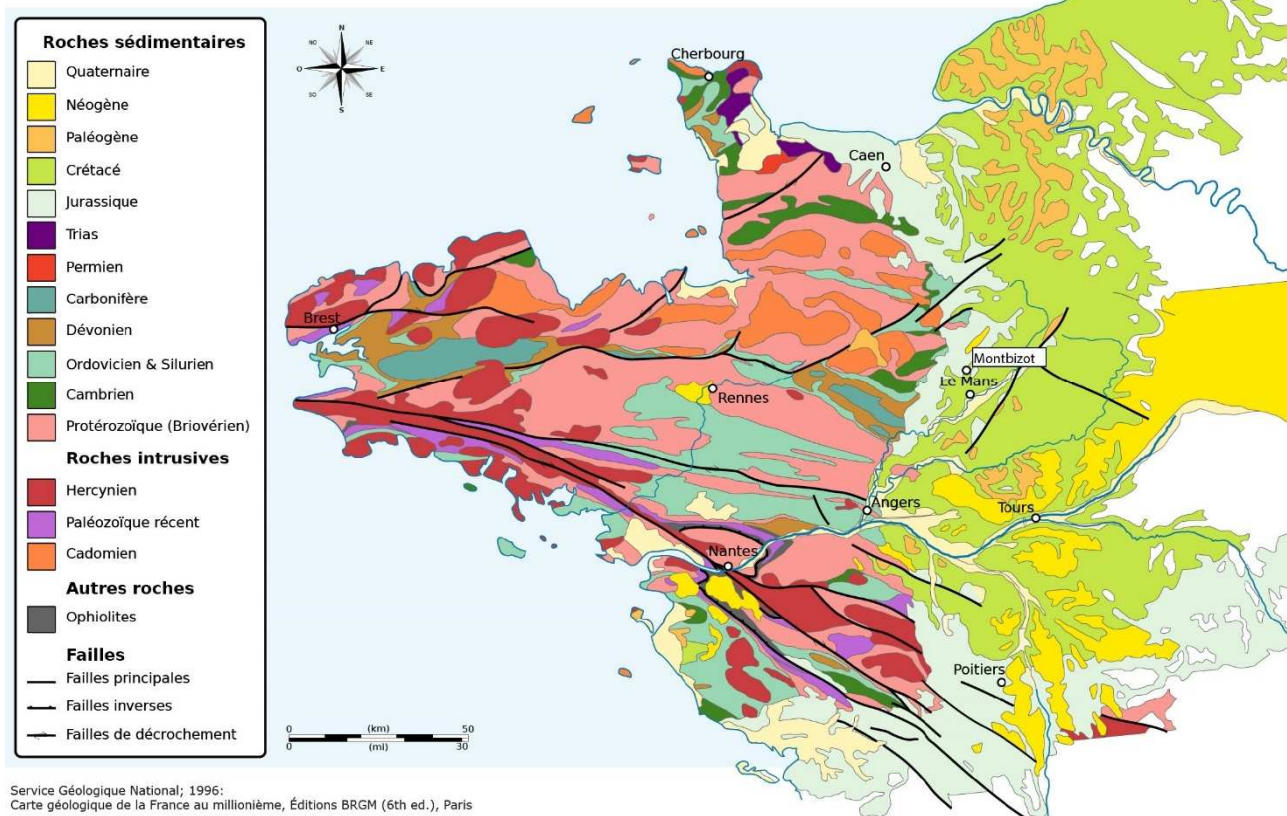
1. Données générales

1.1. Géologie

Le département de la Sarthe se caractérise par une grande diversité et une forte complexité géologique.

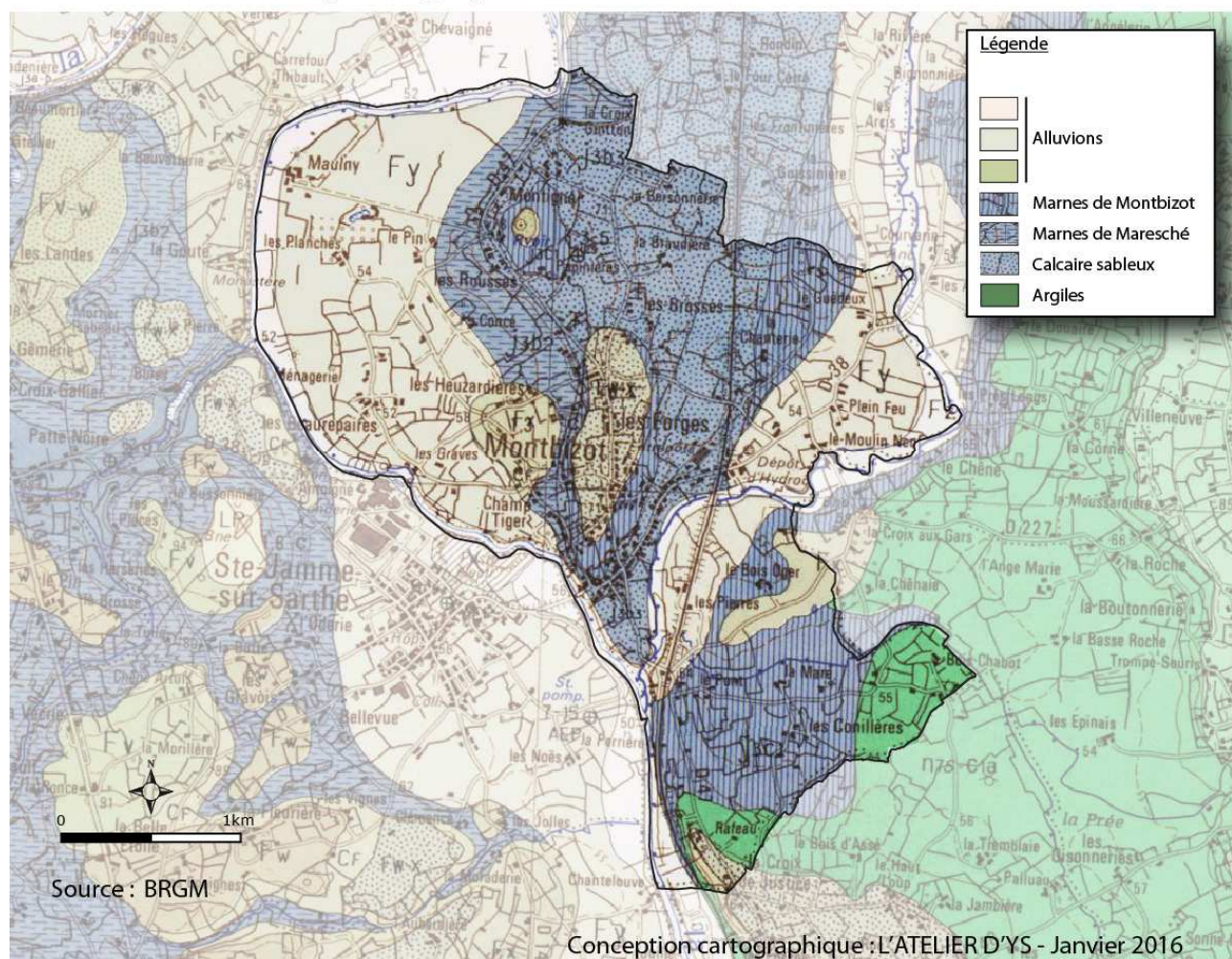
C'est un territoire de "marche" entre l'extrémité orientale du Massif Armoricain (ère primaire) et les confins occidentaux du Bassin Parisien (ère secondaire). Bon nombre de ces formations sont présentes dans les paysages actuels sous forme d'affleurements.

Carte géologique de l'ouest de la France



Le sous-sol Montbizotin est essentiellement composé de couches sédimentaires (alluvions et marnes).

Carte géologique de MONTBIZOT



1.2. Climatologie

Le climat de la région de MONTBIZOT est de type tempéré océanique avec une légère influence continentale (climat océanique dégradé). Il est caractérisé par des températures estivales moyennes et des hivers peu rigoureux.

Les précipitations présentent un maximum en automne-hiver et un minimum en été. Elles sont assez faibles et représentent en moyenne 680 mm par an. Elles sont fréquentes en toutes saisons mais peu intenses (au moins 115 jours de pluies par an).

Les hivers sont très légèrement plus froids et les étés plus chauds que sur les régions littorales. La région de MONTBIZOT enregistre environ 45 jours de gel et 10 jours de neige par an ce qui confirme l'influence du climat continental.

La température moyenne annuelle est de 11,1°C et l'ensoleillement d'environ 1 825 heures par an.

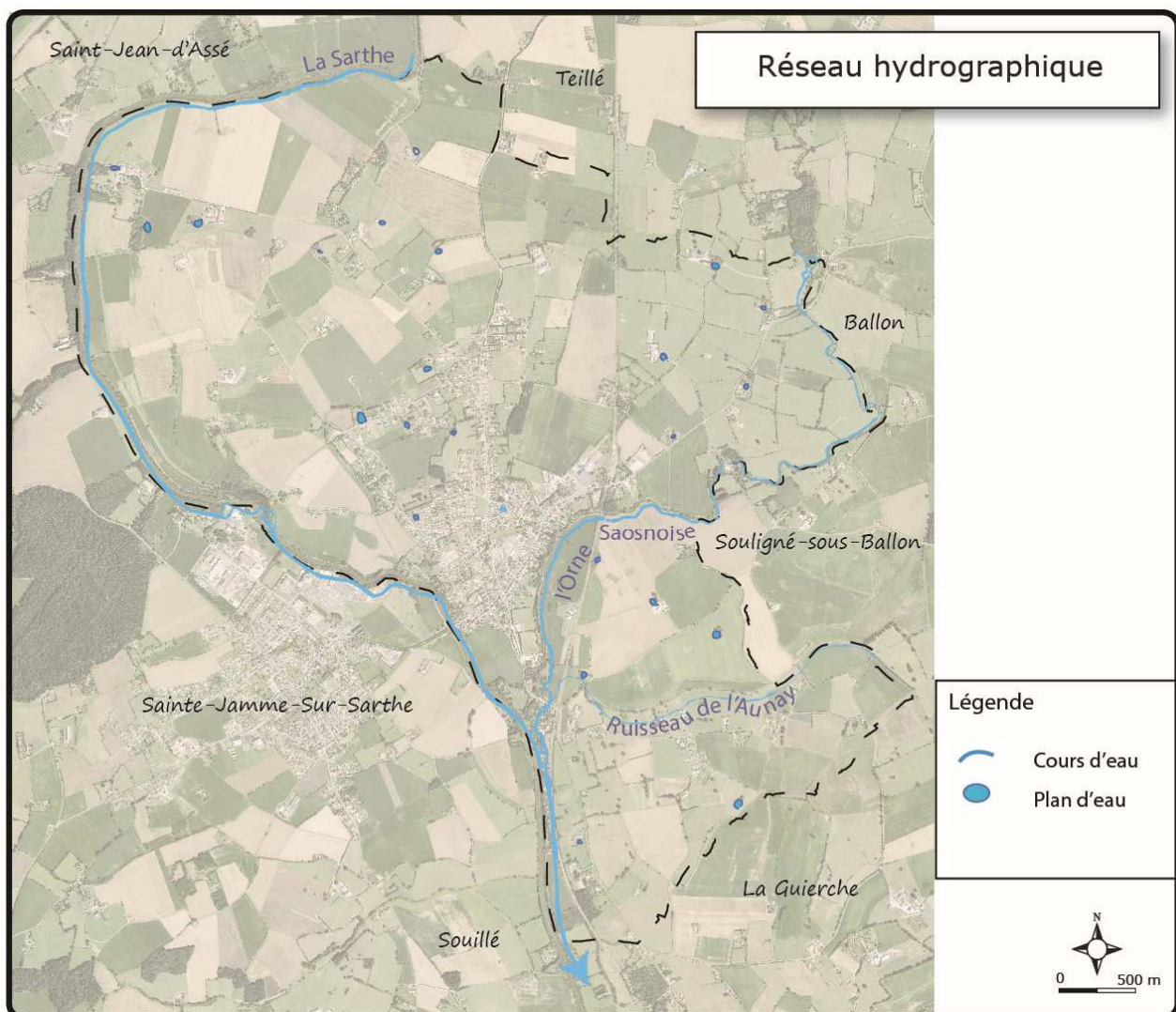
1.3. Hydrographie

La commune de MONTBIZOT fait partie du SDAGE Loire-Bretagne et du SAGE Sarthe Amont. Les eaux communales sont drainées en direction du sud-ouest, dans la Sarthe.

Les principaux cours d'eau communaux sont :

- ✓ la Sarthe située en limite communale ouest, qui s'étire sur plus de 8 km.
- ✓ l'Orne Saosnoise, qui s'écoule du nord-est au sud et se jette dans la Sarthe après avoir sillonné sur plus de 5 km le territoire Montbizotin.
- ✓ le ruisseau de l'Aunay, affluent de l'Orne Saosnoise, qui s'écoule d'est en ouest au sud du territoire.

Ce réseau hydrographique constitue un atout majeur pour la commune vis-à-vis de la biodiversité et des corridors écologiques.

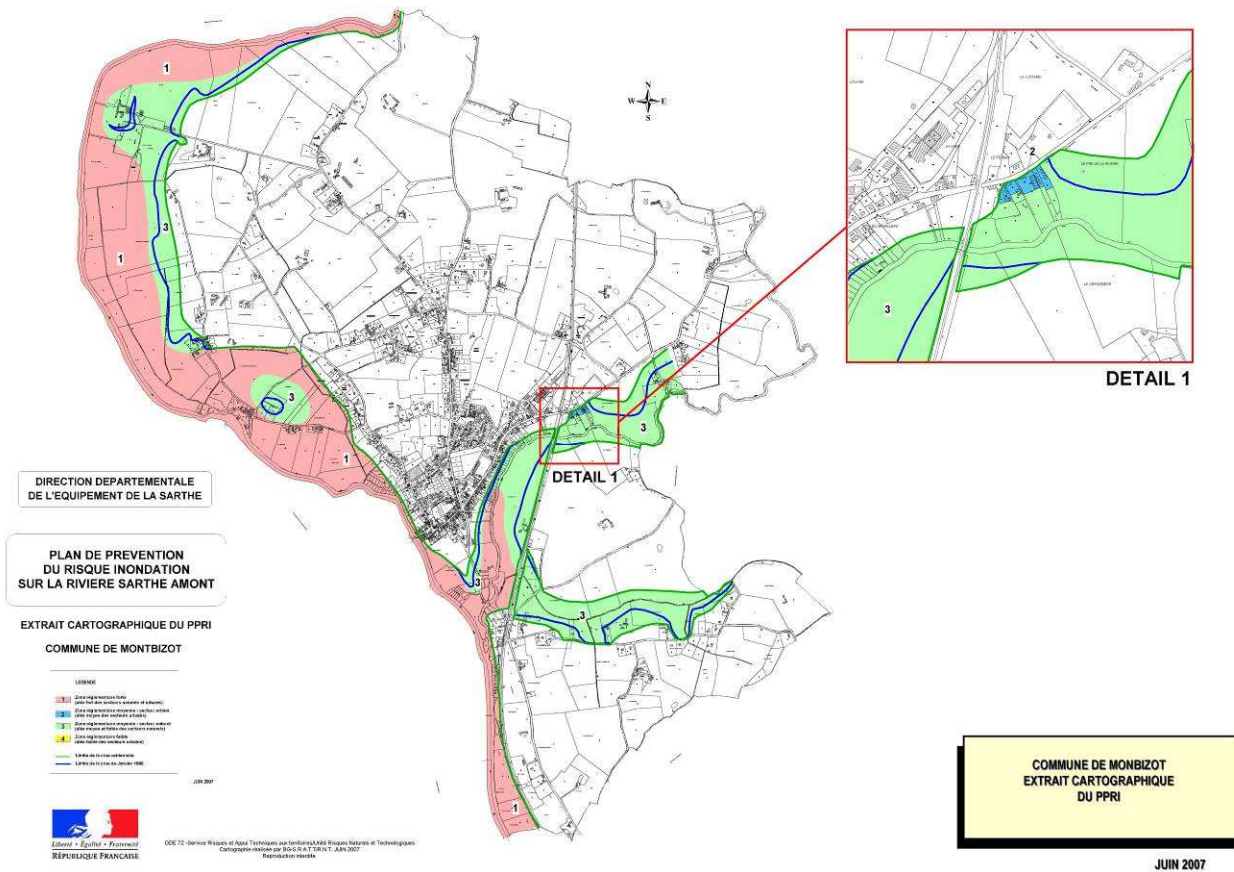


Conception cartographique : L'ATELIER D'YS - Janvier 2016

1.4. Risque inondation

Le risque inondation représente le risque naturel le plus courant en France. Ce risque peut être accentué par l'imperméabilisation des sols, l'accélération des vitesses d'écoulement des eaux, par l'artificialisation et le resserrement des berges, ou certaines pratiques culturales et forestières.

La commune de MONTBIZOT est couverte par le PPRn inondation Sarthe Amont.



2. Les prévisions du PLU

L'objectif des élus, d'ici 2030, est de pouvoir atteindre la population d'environ 2 225 habitants, soit une augmentation de population d'environ **400 habitants**.

Pour atteindre cet objectif, la zone constructible doit permettre la construction d'environ 165 habitations nouvelles.

Le bourg de MONTBIZOT pourrait offrir un potentiel de l'ordre de 50 logements, le lotissement du Pont d'Orne 35, les secteurs d'extension urbaine environ 75.

Secteur	Surface (ha)	Densité (lgts/ha)	Nombre de logements	Population projetée
Densification bourg	-	-	50	Environ 125
Lotissement du Pont d'Orne	1,58 ha	22	35	Environ 87
Extensions du bourg	4,12 ha	18-20	75	Environ 187

3. La gestion des eaux usées

3.1. Définition des systèmes de traitement et de collecte des eaux usées

Le système d'épuration

La commune de MONTBIZOT adhère avec la commune de Sainte-Jamme-sur-Sarthe au Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement (SIAEPA) de Sainte-Jamme-Montbizot qui assure la compétence assainissement collectif (collecte, transport et dépollution).

Les eaux usées sont traitées par la station d'épuration intercommunale, mise en service en 2008, de type boues activées et d'une capacité de traitement de 4 200 équivalents-habitants (EH).

Le milieu récepteur est la Sarthe.

Sur la base des bilans du SATESE 2013-2016, la charge actuelle à traiter par la station est de 2 500 EH (150 kg de DBO5/j), soit une charge de 60% et donc une capacité résiduelle de 1 700 EH.

Une étude de zonage d'assainissement a été réalisée en 2003.

Les choix retenus en matière d'assainissement s'illustrent par la définition d'une zone d'assainissement collectif sur l'ensemble du bourg et de ses extensions directes et continues.

L'assainissement autonome

La Communauté de Communes est compétente en matière d'Assainissement Non Collectif. A ce titre, elle doit répondre aux missions obligatoires d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :

- Le contrôle de conception, d'implantation et de bonne exécution sur les installations neuves ou réhabilitées.
- Le contrôle du bon fonctionnement des assainissements autonomes.
- La vérification de l'entretien et de la vidange des fosses et bacs à graisse.
- Le contrôle des installations en cas de vente du bien concerné.

3.2. Incidences du projet de PLU sur le réseau

Station d'épuration

Le projet de PLU de MONTBIZOT prévoit 165 nouvelles constructions ainsi qu'une zone d'activités artisanales de 24 lots à raccorder au réseau, soit 620 EH.

Le projet de PLU de Sainte-Jamme-sur-Sarthe prévoit également 165 nouvelles constructions à raccorder au réseau, soit environ 500 EH.

La station d'épuration atteindra donc théoriquement à terme 3 620 EH et peut donc accepter le flux polluant généré par ces futures constructions. Il n'est pas nécessaire d'envisager une extension de l'ouvrage actuel.

Le réseau – la collecte

Zone agglomérée :

Le réseau est existant. Les eaux usées des constructions qui seront édifiées en densification du bourg pourront être dirigées vers la station d'épuration.

Lotissement du Pont d'Orne :

Les eaux usées des constructions seront rejetées par gravité dans les canalisations existantes sur la rue de la Poste.

Zones d'extension urbaine :

Secteur du Taillis : rejet des eaux usées des constructions dans les canalisations du lotissement du Taillis et dans les canalisations $\Phi 250$ de la rue des Forges.

Secteur des Forges : rejet des eaux usées des constructions dans les canalisations $\Phi 250$ de la rue des Forges.

Secteur sud-est : rejet des eaux usées des constructions dans les canalisations $\Phi 300$ de la rue Paillard-Ducléré.

Secteur ZA de la Gare : rejet des eaux usées des constructions dans les canalisations $\Phi 200$ de la ZA.

4. La gestion des eaux pluviales

4.1. Définition des systèmes de collecte et d'évacuation des eaux pluviales

Les eaux pluviales sont collectées soit dans les fossés à ciel ouvert, soit dans un réseau de collecte, discontinu, essentiellement posé le long des principaux axes de circulation (RD 38 et RD 47).

Les eaux sont ainsi drainées vers la Sarthe.

Chaque lotissement qui a été créé dispose d'un réseau d'eaux pluviales.

Des travaux réguliers d'entretien des fossés et de débarnage en milieu rural permettent aussi d'assurer un bon écoulement des eaux pluviales.

Par ailleurs, il est à noter qu'aucun point noir en matière de ruissellement ou de réseau d'assainissement pluvial n'a été constaté.

4.2. Incidences du projet de PLU sur le réseau

Zone agglomérée :

Les eaux pluviales des différents secteurs de densification seront rejetées dans le réseau principal du bourg.

Lotissement du Pont d'Orne - Zones d'extension urbaine :

La loi sur l'eau du 3 Janvier 1992 impose à toute urbanisation dont la surface est supérieure à 1 hectare une gestion des eaux pluviales avec mise en place de mesures compensatoires.

5. La gestion de l'eau potable

5.1. Définition des systèmes de distribution de l'eau potable

La commune est desservie par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement (SIAEPA) de Sainte-Jamme - Montbizot qui assure la production, le transfert et la distribution d'eau potable.

Le stockage de l'eau se fait au niveau du château d'eau localisé à proximité du lieu-dit Le Pavillon.

MONTBIZOT est concernée par le périmètre de protection du captage d'eau potable des Papinières.

5.2. Incidences du projet de PLU sur la ressource en eau potable

Le PLU prévoit que le nombre d'habitants raccordés pourrait augmenter d'environ 400, soit une augmentation de 22%.

Si elle est non négligeable à l'échelle communale, elle ne modifiera pas en soit les capacités du Syndicat à alimenter MONTBIZOT. C'est à l'échelle du département que la confrontation des besoins en eau s'envisage, et que les grandes interconnexions entre syndicats intercommunaux doivent s'organiser.

L'évolution de l'urbanisation de MONTBIZOT, traduite dans son PLU, n'aura pas d'effets significatifs sur l'approvisionnement en eau potable des communes du Syndicat.

A l'échelle régionale, les consommations en eau par habitation ont depuis quelques années tendance à diminuer significativement. Aujourd'hui, la consommation moyenne est passée de 150 à 120m³/an/logement pour une famille moyenne. Ce seuil est généralement plus faible encore dans les communes rurales.

Il est important de poursuivre cette économie de l'eau du robinet avant tout par des gestes simples au quotidien (sensibilisation du public).

5.3. Incidences du projet de PLU sur le réseau

Zone agglomérée :

Le réseau est existant.

Lotissement du Pont d'Orne - Zones d'extension urbaine :

La distribution en eau potable de ces zones pourra se faire par les canalisations existantes.

6. La gestion des déchets

La collecte et le traitement des déchets constituent une compétence optionnelle de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.

Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est organisée en porte à porte (dans la limite des contraintes techniques et réglementaires applicables), une fois par semaine.

Collecte sélective

La collecte des emballages recyclables ou collecte sélective se déroule en porte à porte (dans la limite des contraintes techniques et réglementaires applicables), une fois par semaine, sur la base d'un bac roulant couvercle jaune remis par la Communauté de Communes.

Enfin, la collecte du verre fait l'objet d'une collecte séparée en porte à porte, selon un rythme mensuel.

Déchetterie

Dans un souci d'équité de desserte, la Communauté de Communes a développé, avec la collaboration de structures voisines, un réseau de déchèteries composé de trois équipements :

- La déchèterie communautaire de Neuville-sur-Sarthe, située à proximité de la Zone d'Activités communale de la Grouas et de la Route Départementale 47, dessert les habitants de Neuville-sur-Sarthe et de Saint-Pavace.
- Les habitants de La Bazoge et de la rive droite de Neuville-sur-Sarthe sont desservis par le site de Saint-Saturnin, géré par la Communauté d'Agglomération Le Mans Métropole.
- Les habitants de MONTBIZOT ont accès à la déchetterie située dans la zone d'activités de la Gare et gérée par la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe.